

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53 et ses amendements* seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 27 août 2024, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	<b>Numéro</b>	<b>Immeuble visé</b>	<b>Zone</b>	<b>Nature et effets de la demande</b>
1.	2024-0129	Lots projetés 6 633 679, 6 633 680 et 6 633 681 du cadastre du Québec, rue Félix-Leclerc	Hb-320	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La création d'un lot d'une superficie de 2 703,6 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 5 000 mètres carrés,</li> <li>• La création d'un lot d'une superficie de 3 924,2 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 5 000 mètres carrés.</li> </ul>
2.	2024-0140	168-168A, rue Saint-Vincent	Hc-213	<p>L'aménagement d'une aire de stationnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourvue d'une pente de l'allée d'accès commençant à moins de 1,5 mètre de la ligne de l'emprise d'une rue;</li> <li>• Dont l'accès se situe à une distance de moins de 8 mètres de l'accès d'un terrain adjacent au lieu d'une distance minimale de 8 mètres;</li> <li>• Située à une distance de moins de 1,5 mètre de toute ligne latérale au lieu d'une distance minimale de 1,5 mètre;</li> <li>• Située à une distance de moins de 1 mètre de toute autre ligne au lieu d'une distance minimale de 1 mètre.</li> </ul>
3.	2024-0143	30-30A, montée de la Source	Vc-403	<p>L'aménagement de l'allée d'accès et le pourcentage d'espace naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'espace naturel projeté de 56,7 % au lieu d'un espace naturel minimum de 60 %.</li> </ul>

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aménagement d'un nouvel accès à une distance de moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu d'une distance minimale de 20 mètres.</li> </ul>
4.	2023-0182	6968, chemin Bazinet	Vc-948	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction d'un garage détaché projeté ayant une superficie de 87 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés;</li> <li>• La construction d'un garage détaché projeté ayant une hauteur de 7,92 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 6 mètres;</li> <li>• La construction d'un garage projeté pourvu d'une porte de garage ayant une hauteur de 3 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2,5 mètres.</li> </ul>
5.	2024-0066	651, chemin de la Rivière	Hc-628	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 0 mètre de la ligne latérale au lieu d'une distance minimale de 4 mètres;</li> <li>• L'implantation d'une galerie projetée à une distance de 3,63 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 4 mètres;</li> <li>• L'aménagement d'un mur de soutènement projeté en cour latérale/arrière d'une hauteur de 9,5 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2 mètres.</li> </ul> <p>Aménagement d'une aire de stationnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aire de stationnement située à une distance de 1,2 mètre de la ligne latérale au lieu d'une distance minimale de 5 mètres;</li> </ul> <p>Lotissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La superficie du lot est de 3 553,1 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 4 000 mètres carrés;</li> <li>• La création d'un lot d'une largeur de 49,6 mètres au lieu d'une largeur minimale de 60 mètres.</li> </ul>

# **SAINTE**♥**AGATHE**●**DES**▲**MONTS**

Ici bat le cœur des Laurentides

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 9 août 2024.

Anny Després, greffière adjointe